



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## programmes

Question écrite n° 29481

### Texte de la question

M. Philippe Le Ray appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place faite à l'enseignement du gallo, langue romane de Bretagne, dans la formation des futurs enseignants bretons. Il souligne en effet l'importance de prendre en compte cette composante essentielle de l'identité régionale dans la formation de ces futurs enseignants, qui se destinent au professorat dans les écoles, collèges ou lycées. C'est pourquoi il lui demande s'il est prévu de créer une initiation générale à la langue et à la littérature galloise dans la formation de ces futurs enseignants, pour pouvoir assurer à terme un enseignement digne de ce nom pour les collégiens et lycéens qui le souhaitent.

### Texte de la réponse

Les langues et cultures régionales représentent un élément de la richesse du patrimoine culturel et linguistique national, dont la préservation et la transmission font l'objet de toute l'attention des services du ministère qui, au travers de ses actions, s'emploie à améliorer les conditions de leur enseignement et de leur diffusion. Le recrutement des enseignants des premier et second degrés s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances et également en fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre des départs en retraite et les prévisions d'effectifs d'élèves. Il en résulte pour le premier degré public que 20 postes ont été offerts sur chacune des trois dernières sessions de concours (2012, 2013 et exceptionnelle 2014) aux concours spéciaux - breton - de professeurs des écoles. Dans le second degré public, 2 postes ont été offerts au capes externe de breton en 2012 et 2013 ; 1 poste pour la session exceptionnelle 2014. Conformément aux dispositions de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), ouvertes à la rentrée 2013 doivent permettre d'assurer une formation professionnalisante au métier d'enseignant, de la maternelle à l'université. Les ESPE sont une composante de l'université, où les futurs enseignants préparent un master MEEF « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ». Ces formations répondent aux exigences des nouveaux concours de recrutement de professeurs auxquels se destinent les étudiants. Dans l'académie de Rennes, l'ESPE de Bretagne propose, dans ses différents parcours de formation MEEF, un parcours spécifique professorat des écoles bilingue (français-breton), pour le premier degré, et un parcours breton, préparant au CAPES de la section langues régionales, pour le second degré. Dans le respect du cadre national des formations, la définition des contenus de formation est arrêtée par l'université.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Le Ray](#)

**Circonscription :** Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29481

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 juin 2013](#), page 6313

**Réponse publiée au JO le :** [2 septembre 2014](#), page 7418